

Ann. mil. huit cent six le Doyen septuag.
pardevant. Nous-mêmes officier de l'état civil de
Mariage de la Commune d'Engelsheim Canton de Volmuth
Jean Schular Département de la Moselle sans la commune. Jean
Schular âgé de vingt et un ans habitant à
Engelsheim fils Major de Jean Schular
et de Marie melle de son père et mère du dit
Marguith. Engelsheim et la Demoiselle Marguith Dummer
Dummer âgé de vingt et un ans journalier demeurant à
Kreppen. fille Major de son père Jean Dummer
et de Catherine Koelch du dit Kreppen
Canton de Prüm Département du Rhin
L'union desquels nous ont requis de procéder
à la célébration du mariage projeté entre eux
et dont les publications ont été faites devant
la principale porte de la Maison Commune par
la première le huit septembre mil huit cent
six à l'heure de midi et la seconde le quinze
du même mois à l'heure de midi.
à Kreppen. L'union d'Engelsheim a une opposi-
tion au dit mariage en nous ayant été
signifiée faisant droit à leur requête
après avoir donné lecture de toutes les pièces
liées mentionnées et du rapport fait du
titel du Code civil intitulé du mariage par
demande au futur époux et de la future
épouse fils venant se présenter pour marier.

